

FICHE TECHNIQUE DECI : Les plates-formes d'aspiration

Référence RDDECI : Art 6.3.1.2

PRESENTATION DU DOCUMENT

OBJET :

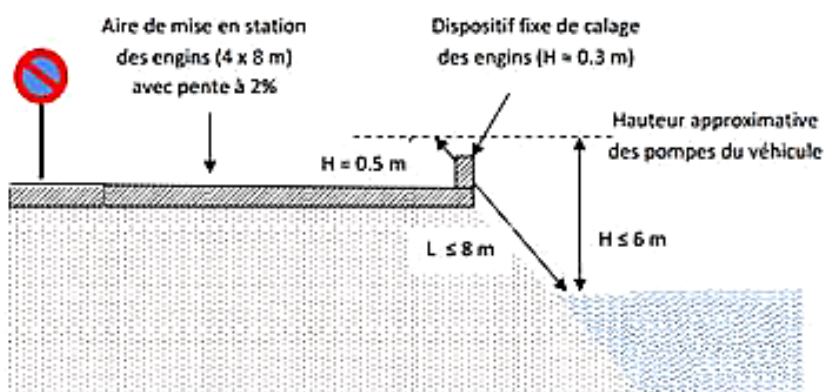
Cette fiche technique décrit les plates-formes d'aspiration utilisables pour la défense extérieure contre l'incendie.

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

Les plates-formes d'aspiration doivent être conformes à la réglementation en vigueur et notamment :

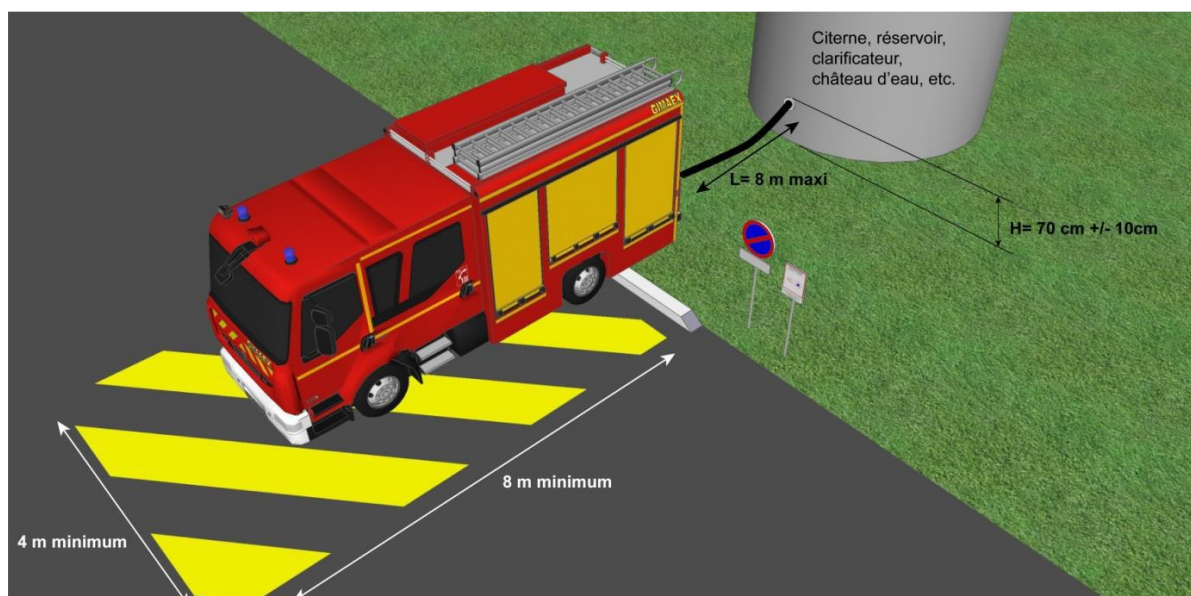
- 📖 A l'arrêté préfectoral n° 82-2017-03-14-003 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie du service départemental d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne - disponible sur le site internet SDIS 82.

SCHEMA DE PRINCIPE



- Surface 32 m² minimum (4 x 8 m)
- Portance ≥ 160 kN
- Butée de sécurité
- **Pente légère** (≤ 2%)
- Reliée à la voie publique par une **voie engin**
- **Aire de retournement** si voie en impasse
- **Hauteur géométrique d'aspiration maximum** : 6 m
- **Eloignement maximum de la zone d'aspiration** : 8 m
- **Signalisation** : Fiche technique DECI : Exigences minimales de signalisation

EXEMPLES D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ASPIRATION



SOURCES

- ✓ Références réglementaires énoncées précédemment ;
- ✓ Travaux réalisés par les SDIS de Seine-et-Marne, de la Loire, du Pas-de-Calais et de la Charente Maritime.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS...

Pour toute question ou demande de renseignements complémentaires, le SDIS de Tarn-et-Garonne peut être contacté :

- Par e-mail à courrier@sdis82.fr, à l'attention du service de préparation opérationnelle,
- Par téléphone au 05 63 22 80 53.